



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2019

Date de la convocation :
22 mai 2019

Date d'affichage de la
convocation:
22 mai 2019

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **12**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

Présents :

M. **BAUR** Denis, M. **NICLOUX** Didier, M. **DI BARTOLOMÉO** Roland
M. **BELLOFATTO** Walter, M. **BREISTROFF** Daniel, Mme **GREFF** Nicole, Mme **GROS-JEAN** Nadine, M. **KAIZER** Didier, Mme **LISKA** Christelle, Mme **REGNIER** Agnès, Mme **RENOIR** Isabelle, Mme **SCHEID** Sandrine

Absents :

M. **KIRSCHWING** René (procuration à Didier Kaizer), Mme **LE LAY** Nathalie (procuration à Nadine Grosjean)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Acquisition de terrains
3. SMITU : contribution 2019
4. Locaux associatifs : désignation SPS et CT
5. Divers

Secrétaire de séance :
Isabelle RENOIR

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Travaux :**

- **Parc paysager pédagogique :**

Les travaux ont débuté. Les chemins piétonniers sont réalisés en premier.

- **Locaux associatifs et cellule commerciale :**

À l'ouverture des plis, suite aux appels d'offres, aucune offre n'a été faite sur le lot n°1, gros œuvre et VRD. Le cabinet d'architecture va contacter des entreprises en direct.

- **ERA :**

Kanfen-sous-Bois : les travaux sont en pause en attendant le basculement.

Rues de la République et du Keybourg : les travaux débuteront après la signature des actes d'acquisition des terrains. Les signatures avec le notaire auront lieu le 12 juin.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

Le Maire propose d'ajourner le point « Subvention 2019 : versement du solde aux associations ». Le conseil accepte cette demande et le point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2 - Acquisition de terrains

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-23

Afin d'accompagner la Communauté de Communes de Cattenom et Environs dans sa politique d'aménagement des voiries d'intérêt communautaire, la commune a contacté la famille MICHEL pour l'acquisition de la parcelle n°0004 section 4 d'une superficie de 0,73 are.

À l'occasion de cette demande, une sollicitation pour l'acquisition de la parcelle n°0203 section 02 d'une superficie de 2,52 ares a également été présentée à cette famille.

Les conjoints MICHEL Martine, Marie-José et Thierry ont donné leur accord pour la cession des deux parcelles à la commune moyennant un prix de vente fixé à 2 000 € de l'are, soit un total de 6 500 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus pour une superficie totale de 3,25 ares au prix total de 6 500 €
- **de retenir** Maître Junger comme notaire pour cette opération
- **de prendre** en charge les frais d'actes
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition

3 - SMITU : contribution 2019

Rapporteur : Roland Di Bartoloméo

Délibération N° 2019-24

La commune de Kanfen adhère au SMITU Thionville Fensch et bénéficie à ce titre des offres de transport proposées par ce syndicat.

Cette prestation est assurée en contre partie d'une contribution annuelle calculée sur des critères relatifs à l'offre de transport, à la population et au potentiel fiscal de la commune.

Le montant de cette participation a été fixé à 19 261,51 € au titre de l'année 2019 soit une augmentation de 43 %. Cette contribution peut faire l'objet d'un échelonnement dans le cadre d'une convention à signer avec le SMITU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE par 1 voix contre, 3 abstentions et 10 voix pour,

- **d'accepter** le versement de la contribution au titre de l'année 2019 pour un montant de 19 261,51 €
- **de solliciter** l'échelonnement de la participation au SMITU
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SMITU.

4 - Locaux associatifs : désignation SPS et CT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-25

Par délibération en date du 17 septembre 2018 et 17 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé la construction de locaux associatifs et d'une cellule commerciale.

Par délibération en date du 18 janvier 2019, le conseil municipal a confié la Maîtrise d'œuvre au cabinet ID Architecture de Yutz.

La construction de ce bâtiment nécessite de faire appel à un coordonnateur pour exécuter la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) en phase conception et réalisation pour une opération de 2^e catégorie ainsi qu'un prestataire pour la mission de Contrôle Technique (CT).

Après une consultation lancée auprès de différents prestataires pour ces deux missions, il est proposé de retenir les offres financièrement et techniquement les plus intéressantes à savoir :

- PREVLOR - 12 rue des Froissards à 54330 PAGNY-sur-Moselle pour la mission SPS pour un montant de 1 465 € HT soit 1 758 € TTC est la plus intéressante.
- SOCOTEC - 84 quai Claude le Lorrain BP 33337 à 54014 NANCY Cedex pour la mission CT pour un montant de 1 900 € HT soit 2 280 € TTC est la plus intéressante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

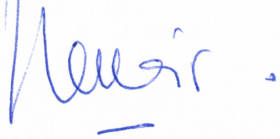
DÉCIDE à l'unanimité,

- pour la mission SPS :
 - **d'accepter** la proposition de la société PREVLOR pour un montant de 1 465 € H.T. soit 1 758 € TTC.
 - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.
- pour la mission CT :
 - **d'accepter** la proposition de la société SOCOTEC pour un montant de 1 900 € H.T. soit 2 280 € TTC.
 - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

5 - Divers

Aucune observation n'étant formulée, la séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire



Isabelle RENOIR

Le Maire



Denis BAUR